



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Soirée de présentation de la 1P (première primaire)

Aula du Mottier B, 22 mars 2022

dgeo

Etablissement primaire et secondaire du
Mont-sur-Lausanne



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

BIENVENUE

- Accueil, Thierry **Wolters**, directeur
- La commune du Mont, M. **Somsky**, municipal des écoles
- Organisation de l'école, Thierry **Wolters** et Mme **Waldispuehl**, doyenne
- *La santé à l'école*, Mme **Müller-Ertl**, infirmière scolaire
- Le PPLS, Mmes **Schwartz**, psychologue, et **Steiner**, logopédiste
- L'APé du Mont
- EFAJE (UAPEs du Mont), M. Olivier **Simon**, directeur

dgeo

Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne

Quelques chiffres... pour 2021-2022

1'190 élèves (874 primaires et 316 secondaires)

44 classes primaires et 16 classes secondaires

118 enseignant-e-s sans oublier les autres professionnel-le-s

4 sites primaires (Grand-Mont, Crétalaison, les Martines et le Rionzi)

1 site primaire & secondaire 7-8P et 9-11S (Le Mottier)

Répartitions des tâches

Canton, par l'intermédiaire du directeur-trice

- Plan d'études – pédagogie
- Engagement du personnel enseignant
- Secrétariat
- Organisation des cours
- Nombre de classes et effectifs

Répartitions des tâches

Commune, par l'intermédiaire des autorités politiques

- Locaux et mobilier
- Transports
- Parascolaire: accueil-UAPE, devoirs surveillés, réfectoire, etc.

Structure de l'école obligatoire vaudoise (numérotation HarmoS)

		Rac I et II Rattrapage		
14-15 ans	11S			Degré secondaire I
13-14 ans	10S	Voie prégyrnasiale	Voie générale*	
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire (Cycle 2)		Degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9ans	5P	Premier cycle primaire (Cycle 1)		
7-8 ans	4P			
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

*enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

www.vd.ch

dgeo

Etablissement primaire et secondaire du
Mont-sur-Lausanne



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

<https://www.epslemont.ch>

dgeo

Etablissement primaire et secondaire du
Mont-sur-Lausanne



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

info.parents

dgeo

Etablissement primaire et secondaire du
Mont-sur-Lausanne

Ce que dit la loi scolaire (LEO)

- L'école enfantine est obligatoire dès 4 ans révolus au 31 juillet.
- Le temps d'école est progressif et augmente en 2P.
- L'évaluation est uniquement formative.

Horaire scolaire :



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
--------------	--------------	-----------------	--------------	-----------------

4 périodes

1P

18 périodes

2 périodes

Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi

4 périodes

2P

26 périodes

2 périodes

Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi

dgeo

Horaires des cours

Grand-Mont, Martines, Créतालaison et Rionzi

1 à 6P	8h35 à 10h05	(2 périodes sans pause)
	10h05 à 10h25	(récréation)
	10h25 à 11h55	(2 périodes sans pause)
	14h00 à 15h30	(2 périodes sans pause)



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

RELATION AVEC LES PARENTS

Une attention particulière est accordée aux relations avec les familles, afin de construire des rapports de confiance.

Les enseignants donnent ainsi régulièrement des informations aux parents, le plus souvent lors d'entretiens individuels mais aussi chaque année lors d'une rencontre collective.

dgeo

En cas de questionnement, de doutes, l'enseignante est la **première** interlocutrice des parents. C'est elle qui connaît le mieux votre enfant dans le cadre de l'école.

*Équipe expérimentée et compétente,
en qui la Direction a toute confiance*

Les coordonnées de toutes les personnes intervenant dans la classe figureront dans le cahier de communication.

La Direction est à disposition le cas échéant.



département formation, jeunesse et culture

dgeo

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Vers un partenariat de qualité

Respecter les horaires scolaires

Malade il reste à la maison (informer l'école)

Collaborer avec les enseignants

Droits et devoirs de la loi scolaire

dgeo

Au milieu du mois de juin, vous recevrez un courrier:

**Enclassement
Nom de l'enseignante
Date et heure de la rentrée
Formulaire d'inscription au bus**

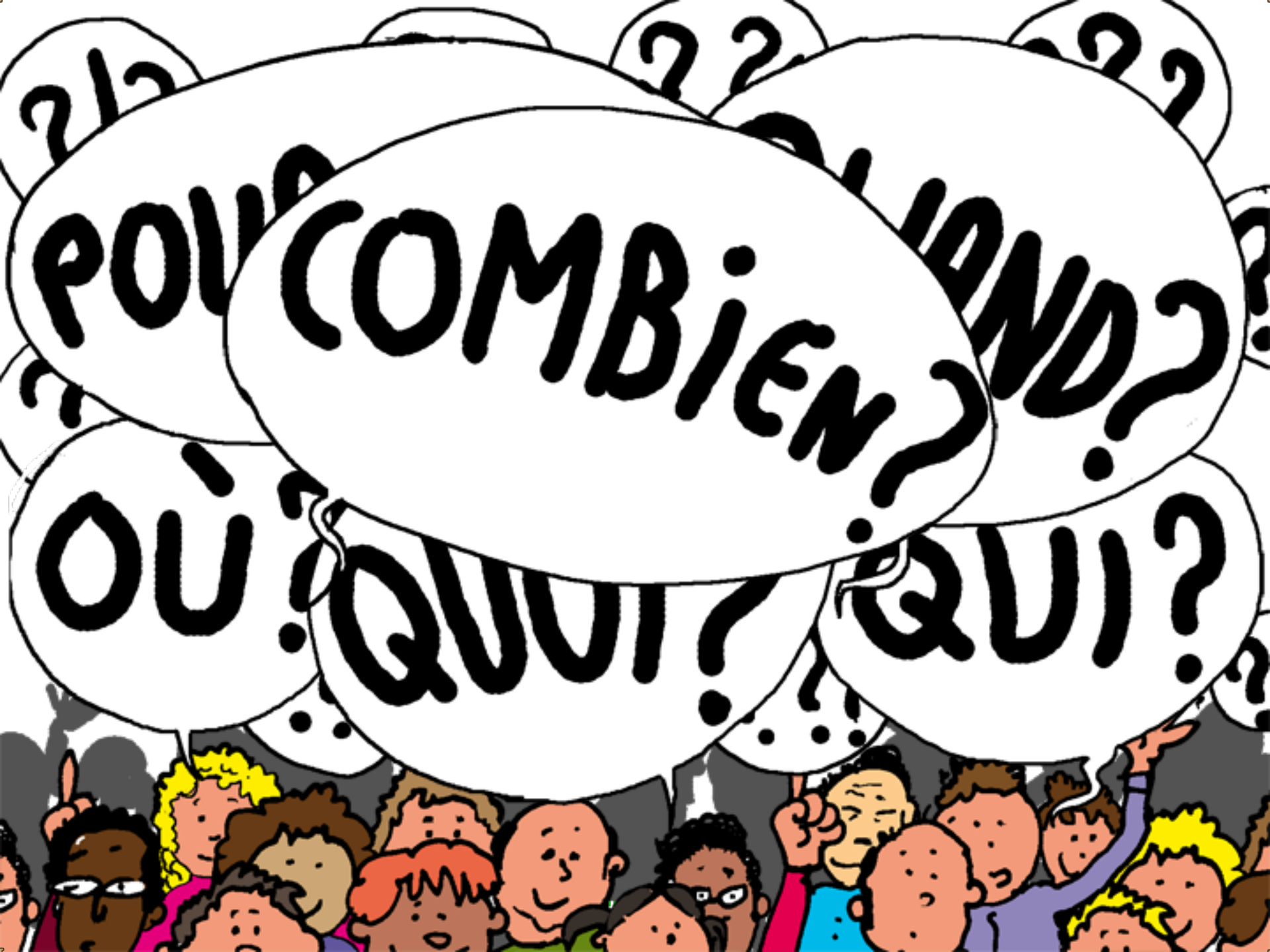
info.parents, horaires, etc. uniquement en format électronique sur notre site internet !

ENCLASSEMENTS

Élèves enclassés **en principe** le plus près possible de leur domicile

Contraintes : bâtiments, nombre de classes, **effectifs**, transports, UAPE, budget

Décision de la compétence du Directeur



COMBIEN?

POURQUOI?

QUAND?

OÙ?

QUI?

QUI?